



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats d'avenir

Question écrite n° 104957

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des salariés en « contrat d'avenir » qui ne peuvent bénéficier de la prime de retour à l'emploi ni des assurances chômage à la fin de leur contrat dès lors que leur employeur n'est pas assujetti aux ASSEDIC. Aussi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend prendre des mesures pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104957

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 2006, page 9973